



**HAL**  
open science

# Grammaticalisation des éléments de relation marquant l'éloignement en morphèmes négatifs à l'initiale de mot en latin

Michèle Fruyt

► **To cite this version:**

Michèle Fruyt. Grammaticalisation des éléments de relation marquant l'éloignement en morphèmes négatifs à l'initiale de mot en latin. *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina)*, 2016, 14. hal-03368096

**HAL Id: hal-03368096**

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03368096v1>

Submitted on 6 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Grammaticalisation des éléments de relation marquant l'éloignement en morphèmes négatifs à l'initiale de mot en latin

Michèle FRUYT  
(Université de Paris-Sorbonne, Paris 4)  
[michele.fruyt@gmail.com](mailto:michele.fruyt@gmail.com)

### RESUME

Comme nous l'avons vu dans l'article précédent, parmi les morphèmes liés négatifs situés à l'initiale de mot en latin, *in-* occupe la place principale. Mais il convient d'étudier, en outre, les éléments de relation marquant l'éloignement qui furent grammaticalisés en morphèmes négatifs, comme *dis-*, *ex-*, *dē-*, *ab-*, *uē-*. Il s'agit de morphèmes négatifs marquant l'absence d'une entité résultant d'une perte de cette entité, de sorte que les termes formés dénotent des situations dommageables. Mais on trouve aussi *dis-*, *dē-*, *uē-* comme morphèmes négatifs inverseurs équivalant dénotativement à la négation de mot *non*. Les composés déterminatifs ainsi formés sont généralement des adjectifs (*dis-similis*, *dē-honestus*, *uē-sanus*). Cependant, on peut mentionner aussi quelques verbes (*dē-decet* vs *decet*, *dē-pudet* vs *pudet*) et un substantif (*dē-decus* vs *decus*).

**Mots clefs :** latin, grammaticalisation, négation, préfixe et préverbe, antonymie, formation des mots.

### SUMMARY

Grammaticalization of relational lexemes (denoting removal) into negative morphemes in initial word position in Latin

As shown in the previous article, *in-* is the most commonly found form of initial negative morpheme in Latin. But initial word negation also involves relational lexemes such as *dis-*, *ex-*, *dē-*, *ab-* and *uē-* denoting removal, and which have been grammaticalized as negative morphemes. They mostly denote absence, but *dis-*, *dē-*, *uē-* are also found with a word-negation reversing function similar to *non*. They are mostly to be found in adjectives which are determinative compounds (*dis-similis*, *dē-honestus*, *uē-sanus*), but also in a few verbs (*dē-decet*) and in the noun *dē-decus*.

**Key words :** Latin, grammaticalization, negation, prefixation and preverbatation, antonymy, word-formation.

A côté de *in-* employé comme morphème de négation à l'initiale de mot en latin, nous observons des phénomènes de grammaticalisation qui aboutissent à l'apparition d'autres morphèmes négatifs à l'initiale de mot : certains éléments de relation marquant l'éloignement ont fini par dénoter l'absence et la perte d'une entité. A la lumière des travaux de C. Moussy sur l'antonymie, nous délimiterons le domaine de l'antonymie de négation par opposition à un autre type d'antonymie exprimé par les mêmes éléments de relation.

## 1. LA GRAMMATICALISATION DE *DIS-*

L'élément de relation *dis-* devient un morphème lié négatif inverseur (c.-à-d. équivalant dénotativement à sa base niée par *non* comme négation de mot) dans quelques adjectifs composés déterminatifs :

- *facilis* « facile » ---> ***dif-ficilis*** « difficile, qui n'est pas facile » (équivalant dénotatif de *non facilis*),

- *similis* « semblable » --> ***dis-similis*** « dissemblable, qui n'est pas semblable »,

- *par* « égal » ---> ***dis-par*** « in-égal ».

Le préfixe *dis-* remplit alors une fonction semblable à celle de *in-* négatif dans les composés déterminatifs : *utilis* --> ***in-utilis***. Dans cette fonction, *dis-* bénéficie seulement d'une productivité restreinte. Il a pour point commun avec *in-* négatif d'être toujours un morphème lié, puisqu'il n'est pas attesté en latin sous la forme d'une préposition ou d'un adverbe. Mais *dis-* peut remplir la fonction de préverbe. Les préverbes étant à l'origine des éléments de relation qui sont venus, comme proclitiques, se souder devant un verbe, il est possible que *dis-* ait eu anciennement aussi des emplois comme préposition qui seraient sortis de l'usage.

### 1.1. Les indices du fonctionnement de *dis-* comme négation

On observe plusieurs indices du fonctionnement de *dis-* comme morphème négatif :

a) il existe une relation de dérivation par mise en composition : *facilis* --> *dif-ficilis*.

b) les liens entre les deux lexèmes unis par cette relation de dérivation relèvent de l'antonymie. Sénèque oppose *similis* et *dissimilis* au superlatif

à propos de l'arc-en-ciel dont les couleurs adjacentes sont si semblables qu'on ne discerne pas la frontière entre elles, alors qu'aux deux extrémités les couleurs sont très différentes entre elles :

Sen. nat. 1, 3, 4 : *quod a **simillimo** coepit, in **dissimillimo** desinit.*  
« ce qui commence comme **semblable** finit pas ce qui est **tout à fait dissemblable**. »

c) cette antonymie est une antonymie morphologique, réalisée dans une opposition privative : *dis-* vs  $\emptyset$ .

d) les auteurs emploient des litotes à double négation en *non dis-....*, tournure qui peut même être focalisée à l'initiale de phrase dans la prose élaborée de Quintilien :

Quint. inst. 7, 4, 29 : ***Non dissimiles** autem abdicationum actionibus sunt malae tractationis.*  
« Il n'y a **pas de différences** entre les actions de répudiation et les actions pour mauvais traitement. »

e) *dis-* dans cette fonction offre une relation d'équivalence avec *in-* négatif au moins dans un groupement génétique :

- *pār* (*pāris*) « égal » --> *dis-pār* « in-égal » (Verg., Ou. ; Quint. inst. 10, 1, 67 : *in dispari dicendi uia* « dans une manière différente de parler »),<sup>1</sup> est attesté à côté de :  
*par* --> *im-par* « in-égal ».

La même concurrence entre *dis-* et *in-* négatif se reproduit avec l'adjectif suffixé *parilis* dérivé de *par* : à côté de *pārīlis* (Lucr.) ---> *dis-pārīlis* (Cic.), on rencontre à l'époque tardive *im-parilis* « inégal ».

f) le passage suivant de Salluste rapproche *dis-par* et *dis-similis* ainsi que *alius alio* pour dénoter la différence et nous pourrions traduire les trois expressions par le même adjectif français *différent*. Cela manifeste chez l'auteur une conscience de l'existence du morphème *dis-* et de sa fonction :

Sall. Catil. 6,2 : *Hi postquam in una moenia conuenere, **dispari** genere, **dissimili** lingua, **alius alio** more uiuentes, incredibile memoratu est quam facile coaluerint.*

« Une fois que ces peuples se furent réunis dans un seul rempart, alors qu'ils étaient d'origine **diverse**, de langue **différente** et qu'ils vivaient selon des coutumes **variées**, il est incroyable de rappeler avec quelle facilité ils se fondirent en un seul peuple. »

## 1.2. Les conditions d'emploi de *dis-* négatif inverseur d'adjectif

<sup>1</sup> Litote dans Tac. ann. 12,9 : *haud disparibus uerbis*.

On pourrait faire l'hypothèse que, dans quelques adjectifs composés déterminatifs, *dis-* pourrait remplacer *in-* à date ancienne pour éviter les séquences *in-f...* > *ī-f...* et *in-s...* > *ī-s...* devant des adjectifs commençant par *s...* ou *f...* : ainsi évite-t-on *\*in-sīmīlis* > *\*īsīmīlis*.

Mais l'origine de *dis-* négatif peut s'expliquer aussi par la grammaticalisation d'un élément de relation selon des enchaînements sémantiques observables dans les textes. L'élément de relation *dis-* dénote la dispersion, la séparation, l'écart, la différence. C. Moussy (2010) mentionne des couples de préverbes antonymes en *con-* vs *dis-*, où le préverbe est le lieu de l'antonymie.

Or il existe autour des verbes préverbés en *dis-* des formes nominales qui reflètent ces valeurs : les substantifs suffixés en *-tio*, *-tus*, *-tor*, et des adjectifs *bahuvrīhi* notamment. A l'intérieur d'un groupement génétique (dont le dénominateur commun est un radical synchronique), *dis-* a donc pu passer du statut de préverbe à celui de préfixe. Nous pouvons le démontrer en examinant les différentes valeurs sémantiques du préverbe *dis-*, qui passèrent dans les noms de procès correspondants et furent alors ré-interprétées comme portées par des préfixes.

### 1.2.1. Dispersion

*Dis-* peut dénoter un mouvement divergent (centrifuge) de dispersion à partir d'un repère (centre de dispersion) par opposition au préverbe *con-*, qui correspond au mouvement symétriquement opposé : une convergence (centripète) vers un repère (centre).

- ***dis-cedo*** vs ***con-cedere*** ; d'où *discessus*, *-us* vs *concessus*, *-us* ; *discessio* vs *concessio*.

- ***dis-currere*** vs ***con-currere*** ; d'où *discursus* vs *concursum*, *concursum*.

- ***di-gredior*** vs ***con-gredior*** ; d'où *digressio* vs *congressio*<sup>2</sup>, *digressus* vs *congressus*.

Si en diachronie *discessio* est fait sur le radical verbal *disced-* de *discedere*, qui contient le préverbe *dis-* (*disced-e-re--> disces-sio*), en synchronie l'analyse en *dis-ces-sio* dégage un préfixe *dis-* situé à l'initiale d'un substantif.

### 1.2.2. Ecart, disparition, absence

<sup>2</sup> *Con-gressus* (*-ūs* M.) (vs *di-gressus*, *-ūs* M.) et *con-gressio* (vs *di-gressio*) peuvent être employés pour la rencontre de deux personnes et non pas pour une convergence d'une pluralité de personnes : Cic. *Q.fr.* 1, 3, 4 (entrevue vs séparation entre Cicéron, locuteur, et son frère Quintus, destinataire de la lettre) : *Deinde congressus nostri lamentationem pertimui ; digressum uero non tulissem ... His de causis hoc maximum malum, quod te non uidi, quo nihil amantissimis et coniunctissimis fratribus acerbius ac miserius uidetur accidere potuisse, minus acerbum, minus miserum fuit quam fuisset cum congressio, tum uero digressio nostra.*

Le préverbe *dis-* peut aussi correspondre au sens « écarter une entité », d'où « la faire disparaître », d'où « créer une absence ». En effet, les relations d'antonymie entre *dis-* et *con-* ont pu jouer en faveur d'une évolution symétrique des 2 morphèmes. Le préverbe *con-* peut dénoter l'accomplissement du procès jusqu'au bout (*com-edere* « tout manger » Pl. vs *edere* « manger ») et donc l'existence qui en résulte. Comme *con-* est l'antonyme de *dis-*, de ce fait *dis-* a pu être entraîné symétriquement vers la dénotation du contraire de *con-*, c.-à-d. la non-existence, l'absence. Cette valeur est illustrée par ***dī-mouēre*** « écarter (une entité) », d'où « créer l'absence » :

Verg. *Aen.* 3, 589 : *Aurora polo dimouerat umbram.*  
« L'Aurore **avait éloigné** du ciel l'ombre (de la nuit) ».

### 1.2.3. Ecart, différence

*Dis-* peut renvoyer aussi au procès de « s'écarter de », et donc « être différent de » aussi bien dans sa fonction de préverbe dans une forme verbale que de préfixe dans une forme nominale. L'opposition *dis-* vs *con-* devient alors une opposition entre « différence » et « identité ». La valeur d'écart et de différence est présente dans le verbe ***dis-crepāre*** « rendre un son différent » et dans la dimension notionnelle « ne pas être d'accord ». Elle passe dans ***discrepantia*** « désaccord », dérivé en *-ia* sur *discrepans*, participe présent adjectivisé de *discrepare*. L'opposition ***dis-crepans vs con-gruens*** apparaît dans une focalisation contrastive chez Cicéron :

Cic. *leg.* 1, 30 : *oratio uerbis discrepans, sententiis congruens.* « la parole, qui **diffère** dans l'expression, **s'accorde** dans les pensées ».

Ces valeurs opposées se manifestent aussi dans la fonction de préverbe : sur le verbe simple *sentire* sont formés les antonymes préverbaux ***dis-sentire*** « ne pas être d'accord, être en dés-accord » et ***con-sentire*** « être d'accord ».

Cette opposition *dis-* vs *con-* sous-tend aussi l'ensemble des lexèmes de deux groupements antonymiques fondés sur le même radical latin *cord-* (de *cor*, *cordis* « cœur, intelligence, etc. ») : ***dis-cors*** « qui est en dés-accord » (*bahuvrīhi*), ***dis-cord-ā-re***, ***dis-cord-ia*** vs ***con-cors*** (*bahuvrīhi*), ***con-cord-ā-re***, ***con-cord-ia***. On y observe un couplage antonymique deux à deux pour chaque lexème : *dis-cors vs con-cors* ; *discordia vs concordia* ; *discordare vs concordare*. Les substantifs en *-ia* sont ici des suffixés des adjectifs *bahuvrīhi* : *discors --> discord-ia*, *concors --> concord-ia*. Le verbes en *-ā-re* sont aussi probablement des dénominatifs des adjectifs *bahuvrīhi*. On voit donc clairement que la notion de différence et de divergence est bien présente dans *dis-* en fonction de préfixe dans une forme nominale.

La même valeur de *dis-* comme préfixe en opposition à *con-* se retrouve dans des *bahuvrīhi* associables à un autre substantif en 2<sup>e</sup> terme

: **dis-son-us**, -a, -um vs *con-son-us*, -a, -um (sur *sonus* « son ») ainsi que **dis-color** « de couleurs différentes » vs *con-color* « de même couleur » (sur *color* « couleur »).

#### 1.2.4. Dis- négatif équivalant à non

Il est remarquable que le préverbe *dis-* puisse fonctionner comme un véritable morphème négatif inverseur modifiant un verbe et donc équivalant à la négation *non*, le verbe préverbé étant un synonyme du verbe simple nié. Cette valeur de négation de verbe est rare pour un préverbe et elle ne se retrouve que pour le préverbe *de-* (cf. §5.2.1. pour *de-decet* vs *decet*, *de-pudet* vs *puDET*).

- **dis-plicēre** « ne pas plaire » est l'antonyme de *placere* « plaire » et équivaut dénotativement à *non placet* :

Quint. *inst.* 10, 1, 26 : *omnia eorum legentibus placere quam multa displicere maluerim.*

« Je préférerais que tout (dans leurs oeuvres) plaise aux lecteurs plutôt que beaucoup de choses leur déplaisent. » (cf. *placent* vs *non placent* QUINT. *inst.* 10, 1, 18)

- **fidēre** « se fier à » est l'antonyme de **dif-fidēre** « ne pas se fier à, se dé-fier de » et équivaut à *non fidere* :

Quint. *inst.* 10, 1, 126: *placere se in dicendo posse quibus illi placerent diffideret.*

« il n'était pas sûr de pouvoir plaire par son style à ceux qui admiraient les autres. »

On peut ajouter **dis-sentire** « ne pas être d'accord, être d'un avis différent » :

Quint. *inst.* 10, 1, 18 : *Pudet enim dissentire.*

« J'ai honte, en effet, d'être d'un avis différent. »

et à l'époque tardive **dis-crēdēre** « ne pas croire, refuser de croire » (vs *crēdēre* « croire ») chez Comodien.

C'est, à notre avis, à partir de tels emplois verbaux où *dis-* équivaut dénotativement à la négation de mot *non* portant sur un verbe que *dis-* devient une négation de mot appliquée à un adjectif, c.-à-d. un morphème négatif inverseur pour les adjectifs : *dif-ficilis*, *dis-similis*, *dis-par*. On passe ainsi du verbe à l'adjectif.

#### 1.2.5. Origine de dis-

Ainsi, *dis-* dans sa fonction de morphème négatif inverseur résulte-t-il, à notre avis, d'une grammaticalisation de l'élément de relation *DIS-*. Telle n'est pas, cependant, l'opinion de Leumann-Hofmann, selon qui, si *ex-*, *de-*



, *ue-* peuvent fonctionner comme des morphèmes négatifs dans des composés *bahuvrīhi* pour marquer l'absence ou la perte, en revanche ce n'est pas le cas de *dis-*, dont la fonction négative s'explique par le fait qu'il est le correspondant de gr.  $\delta\upsilon\sigma-$  : Leumann-Hofmann 1977 : 400, § 339, 2 : « Aber *dif-ficilis* ist wohl umgestaltet aus \**dus-facilis* (mit *dus-* gleich gr.  $\delta\upsilon\sigma-$  ai. *duṣ-*) ». Pourtant Leumann-Hofmann admet une évolution de date latine pour *ab-* (*ab-surdus*), *ad-* (*ad-uncus*, *ad-similis* Pl.), *con-* (*condensus*). Nous préférons voir pour *dis-* le même type d'évolution morpho-sémantique que pour les autres éléments de relation situés en 1<sup>er</sup> terme de composé, d'autant que le passage de \**dus-* à *dis-* en syllabe initiale est difficile à expliquer phonétiquement en latin.

## 2. EMPLOIS NEGATIFS DE *EX-*, *DE*, *AB-*, *VE-*, *SEMI-*

De même que *dis-* (§2), les éléments de relation *ex-*, *dē-*, *ab-*, *uē-* ont connu des phénomènes de grammaticalisation en position de 1<sup>er</sup> terme de composés nominaux. Plus précisément, selon Leumann-Hofmann (1977 : 386, § 333, IV, A), dans les adjectifs composés *bahuvrīhi*, les éléments de relation en 1<sup>er</sup> terme de composé *ex-*, *dē-*, *ab-* fonctionnent comme un certain type de morphème négatif privatif. Egalement selon Leumann-Hofmann (1977 : 398, § 337, c), les composés en *dē-*, *ex-*, *uē-*, comme les composés privatifs en *in-*, dénotent la perte ou le manque d'une chose possédée : cet ouvrage cite *de-pil-is*, *de-plum-is*, *de-somn-is*, *e-dent-ulus*, *e-lingu-is*, *ex-sangu-is*, *ex-perti-*.

En effet, dans les *bahuvrīhi*, *ex-*, *dē-*, *ab-* dénotent l'absence d'une entité à la suite d'une perte et actualisent la valeur 2 de la négation d'absence : ***dē-pil-is*** (*pīlus* « poil ») « qui a perdu ses poils », ***dē-plūm-is, -e*** (*plūma*) « qui a perdu ses pumes, dé-plum-é », ***dē-somn-is, -e*** (*somnus*), ***ē-lingu-is, -e*** (*lingua*) « dont la langue a été arrachée », ***ex-sangu-is, -e*** (*sanguis, -is*) « qui a perdu son sang ».

Ce sont les valeurs spatiales d'éloignement d'un lieu (*de-*) ou de sortie d'un lieu clos avec franchissement des limites de ce lieu (*ex-*)<sup>3</sup> qui ont permis cette évolution vers la notion plus abstraite de disparition et de perte d'une entité appartenant à un tout avec lequel elle avait des relations fortes de possession inaliénable. Nous proposons d'étudier les différentes structures lexicales dans lesquelles sont impliqués les morphèmes initiaux grammaticalisés en morphèmes négatifs à partir des éléments de relation de la question *unde?* (*ex-*, *de-*, *ab-*, *ue-*). Nous y ajouterons *semi-* et terminerons par une analyse critique de *se-* et *re-*.

## 3. EMPLOIS NEGATIFS DE L'ÉLÉMENT DE RELATION *EX-*

<sup>3</sup> Pour ces analyses, voir B. GARCA-HERNANDEZ 1980 ; G. HAVERLING 1996, 2000 ; J.-P. BRACHET 2000 ; M. FRUYT 2017.



### 3.1. Les *bahuvrīhi* en *ex-* et les verbes parasythétiques

Les *bahuvrīhi* en *ex-* furent interprétés comme des lexicalisations de syntagmes prépositionnels par Leumann-Hofmann et *Le Grand Gaffiot*, qui pose comme origine : pour **ex-pers** « *ex parte* », pour **ex-lex** « *ex, lege* »<sup>4</sup>, pour **ex-anim-is** « *ex anima* », pour **e-lingu-is** « *e, lingua* », pour **ex-sors** « *ex sorte* », pour **ex-spēs** « *ex spe* », pour **e-neru-is** « *e, nervis* », pour **ex-cors** « *ex, corde* ». En réalité, certains adjectifs *bahuvrīhi* en *ex-*, tels *expers, exanimis, elinguis, eneruis*, ne peuvent provenir des syntagmes prépositionnels homophones pour des raisons sémantico-référentielles et syntaxiques. En effet, il convient d'étudier ces *bahuvrīhi* parallèlement aux verbes parasythétiques en *ex- ...-āre* et il faut les rattacher non au type 1, mais au type 2 des verbes parasythétiques tels que nous les avons définis<sup>5</sup>. Ainsi avons-nous montré à propos des verbes parasythétiques qu'il faut distinguer 2 types de situations extralinguistiques exprimées par 2 types de structures morpho-syntaxiques :

a) le type 1 *ē-līmīn-ā-re* « *é-limin-er* » est bâti sur le syntagme prépositionnel *ē līmīnē* « *hors du seuil, en franchissant les limites du seuil* », où la base du verbe dénote l'entité fixe et où le complément à l'accusatif dénote l'entité mobile ; cf. *ex-cūsā-re* (*ex causā*), *ex-termīn-ā-re* (*ex termīnīs*) ainsi que *in gurgītem* « *dans le gouffre* »--> *in-gurgīt-āre* « *mettre dans le gouffre* ». Dans ce type minoritaire pour les *bahuvrīhi* en *ex-*, peuvent entrer *exlex* et peut-être *exsors*.

b) dans le type 2 *ex-ōss-ā-re* « *enlever les arêtes (d'un poisson)* » (Pl. ; *ōs* « *os, arête* »), *ē-dent-ā-re* « *faire sortir les dents (de la mâchoire)* » (Pl. ; *dens* « *dent* » ), la base du verbe dénote l'entité mobile, ici l'entité déplacée et arrachée (les arêtes, les dents), et le complément à l'accusatif dénote l'entité fixe (le poisson, les mâchoires) ; cf. *ē-medullā-re* « *retirer la moelle des os* » (*medulla, -ae* « *moelle* » ), *ē-uiscēr-ā-re* « *arracher les viscères* » (*uiscus, -eris* Nt., *uiscera* pl. « *viscères* »). La plupart des *bahuvrīhi* en *ex-* correspondent à ce type 2.

### 3.2. Grammaticalisation d'*ex-* comme négation n°2 : « absence d'une entité comme perte »

Pour le type 1 des adjectifs *bahuvrīhi* en *ex-* faits sur un syntagme prépositionnel en diachronie, on peut seulement citer : **ex-lex** (*ex-leg-is*) « *qui n'a pas de loi, qui est sorti de la loi, qui n'est pas soumis à la loi* » sur *ex lege* :

<sup>4</sup> Il convient de retirer la virgule mise par *Le Grand Gaffiot* dans les syntagmes prépositionnels : *ex lege* pour *exlex*, *ex corde* pour *excors*.

<sup>5</sup> M. FRUYT 2017.

Cic. *Cluent.* 94 : *Nuper apud C. Orchium ... locus ab iudicibus Fausto Sullae de pecuniis residuis non est constitutus, non quo illi aut **exlegem** esse Sullam aut causam pecuniae publicae contemptam atque abiectam putarent, sed quod ...*

« Récemment devant Caius Orchium..., les juges n'ont pas inscrit au rôle Faustus Sulla pour rétention d'argent public, non parce qu'ils pensaient que le cas de Sulla se plaçait **en dehors de la loi**<sup>6</sup>, ou qu'une cause concernant les deniers publics était méprisante et de bas niveau, mais parce que ..... ».

Il est aussi possible qu'**ex-sors** « qui n'est pas tiré au sort » (Verg.) relève également du type 1 sur *ex sorte*, mais cet adjectif est polysémique et dans d'autres passages, avec le sens « qui n'a pas de part, exclu, privé » (Liu.), on songe au type 2. Même si l'on fait l'hypothèse que ces adjectifs sont issus en diachronie d'un syntagme prépositionnel, ils entrent en synchronie dans la classe des composés *bahuvrīhi* et, de ce fait, leur 1<sup>er</sup> terme (le déterminant) détermine leur 2<sup>e</sup> terme (le déterminé) et nous avons l'ordre régressif habituel de détermination.

Dans le type 2, les *bahuvrīhi* dénotent toujours une situation extralinguistique mauvaise dans la mesure où il y a perte d'une entité qui fait partie d'un tout et relève le plus souvent de la possession inaliénable<sup>7</sup>. Sa présence est donc attendue et son absence, notable, est une perte dommageable pour le tout qui en est privé. Le type 2 est le mieux représenté par le nombre des lexèmes formés dans les *bahuvrīhi* en *ex-*. Les *bahuvrīhi* en *ex-* sont constitués de deux morphèmes porteurs de sèmes : le 1<sup>er</sup> terme *ex-* dénote la perte, le 2<sup>e</sup> terme dénote l'entité mobile, qui est la partie du corps perdue : *cor* « cœur, raison, siège de l'activité psychique », *anima* « le souffle vital », *lingua* « la langue », *nerui* « les nerfs, l'énergie musculaire », *spes* « l'espoir ». L'entité fixe qui a perdu l'entité mobile est dénotée par le substantif déterminé par le *bahuvrīhi*.

- **ex-cors** « qui a perdu la raison, insensé » sur *cor* « siège de l'activité psychique » (Cic. *Tusc.* 1, 18). C. Moussy (2010 : 179) propose pour antonyme **cord-atūs** « sage » (Enn.), litt. « pourvu de raison » (suffixe possessif *-tus, -a, -um* < \*-to-).

- **ex-anim-īs/-us** : « qui a perdu la vie, mort » (*anima* « souffle vital ») dénote l'état résultant du procès exprimé par le verbe parasynthétique *ex-*

<sup>6</sup> Traduction du terme *exlex* « hors de la loi » par P. BOYANCÉ, Paris, Belles lettres, CUF, 1953. Traduction de *exlex* « above the law » par H. GROSE HODGE, 1976, London / Cambridge, Massachusetts, Loeb Classical Library : « Not long ago, in the court presided over by...G. Orchivius, the judges refused to give a place on the cause-list to the case of Faustus Sulla, who was being tried for retaining surplus public funds ; not that they thought Sulla above the law, or considered public funds a trifle beneath their consideration ; but because ... ».

<sup>7</sup> De manière générale, les *bahuvrīhi* ont une forte tendance à offrir un 2<sup>e</sup> terme dénotant une partie du corps : M. FRUYT 2002-b, 2005-a.

*animā-re* « arracher la vie ». Avec le préfixe négatif *in-* en 1<sup>er</sup> terme, on a non une perte, mais une négation n°1 dans *in-anim-is /-us* « inanimé » comme propriété de nature. C. Moussy (2010 : 179) propose comme antonyme *animatus* pourvu du suffixe possessif *-tus* (\*-to-), litt. « pourvu d'une *anima*, animé ».

- ***ē-lingu-īs*** « qui n'a plus de langue, qui est muet, sans éloquence » dénote le résultat du procès exprimé par le verbe parasynthétique *ē-linguā-re* « arracher la langue ». C. Moussy (2010 : 179) propose comme antonymes *linguātus* « qui est pourvu d'une langue » (suffixe possessif *-tus*), *linguāx* (suffixe *-āx* intensif normalement dé-verbal : cf. *uīu-āx* « qui vit longtemps » sur *uīuō* « vivre »), *linguōsus* (suffixe *-ōsus* dé-substantival de grande quantité) « bavard, qui parle trop ».

- ***ē-neru-īs*** « dépourvu d'énergie » dénote l'état résultant du procès dénoté par le verbe parasynthétique *ē-neru-ā-re* « retirer les nerfs, affaiblir » (Cic.) (sur *neruus* « nerf, force », généralement au pluriel). L'antonyme est *neru-ōsus* « qui a beaucoup de muscles, nerveux », « qui a de la vigueur » (style).

- ***ex-spēs*** « qui a perdu l'espoir, sans espoir, désespéré » (employé seulement au nominatif sg.) est accompagné d'autres adjectifs dénotant aussi des situations mauvaises et même dramatiques :

Acc. trag. 415 : *exul inter hostis, **exspes** expers desertus uagus.*

Acc. trag. 376 : *orbis, **exspes** liberum*

Hor. ars 20 : *si fractis enatat **exspes** nauibus.*

Ou. met. 14, 217 : *solus, inops, **exspes** « seul, sans ressources, sans espoir ».*

Tac. ann. 6, 24 : *ubi **exspes** uitae fuit.*

En outre, on peut également avoir perdu quelque chose à quoi on avait droit, situation exprimée par ***ex-pers*** « qui a perdu sa part, dépourvu de part » (associé à *exspes* chez Accius : voir le passage ci-dessus), dont l'antonyme (C. Moussy 2010 : 179) est *parti-ceps* (composé du type *agricol-a*, à 2<sup>e</sup> terme verbal régissant).

### 3.3. Grammaticalisation complète d'*ex-* comme négation n°1 de « simple absence »

Dans les exemples précédents, *ex-* offre sa valeur de négation n°2 pour l'absence par rapport à la situation passée, valeur qui a conservé des sèmes de l'élément de relation *EX* « hors de, en sortant de », l'idée de sortie d'une entité fixe menant à celle de perte d'une entité mobile. Mais dans certains *bahuvrīhi* d'époque tardive et chez des auteurs grands créateurs de mots, on observe une grammaticalisation complète de *ex-* puisqu'il correspond à la négation n°1 (cf. *in-*) pour dénoter l'absence pure et simple d'une partie du corps, sans qu'il y ait eu de perte. Il s'agit de parties du

corps d'animaux qui, par nature, n'en ont jamais été pourvus, telles les griffes et les cornes pour les poissons. Ce type de négation est illustré par deux adjectifs *bahuvrīhi* (hapax) créés par Tertullien pour qualifier un poisson, la murène : **ex-ungu-īs** « qui est sans griffes » (*unguis* « ongle, griffe ») et **ex-corn-īs** « qui est sans corne » (*cornu*) :

Tert. *pall.* 5, 6 : *noua scilicet saeuitia delectato terrenae bestiae **exedentulae** et **exunguis** et **excornis**, de piscibus placuit feras cogere.*

« tirant son plaisir de la cruauté apparemment inédite d'un animal élevé dans les terres **dépourvu de crocs, de griffes et de cornes**, il lui plut de transformer de force des poissons en bêtes féroces. »

Tertullien a créé ces termes sur les modèles existants relevant du type 2 : *ex-anim-is* « qui a perdu son *anima*, son souffle vital », mais la grammaticalisation est ici plus poussée puisqu'il s'agit d'une absence pure et simple. Il est donc difficile d'affirmer, comme le fait *Le Grand Gaffiot*, qu'*excornis* employé pour un animal dépourvu de cornes par nature provient de « *ex, cornibus* » comme s'il s'agissait d'une formation faite sur le syntagme prépositionnel *ex cornibus* (sans virgule) au sens littéral de « hors des cornes, au sortir des cornes ». Les cornes ne sont pas l'entité fixe (d'où sort l'entité mobile), mais au contraire l'entité mobile dont on note l'absence. Dans le même passage, Tertullien crée **ex-edent-ulus** cumulant deux préfixes *ex-* privatifs, la base étant déjà *e-dent-ulus* « é-dent-é, qui n'a plus de dents » (Pl.). Mais cet *ex-edent-ulus* signifie ici « dépourvu de dents (par nature) ».

En dehors des parties du corps, on trouve la même formation avec la même notion d'absence pure et simple pour une partie d'un tout dans une entité inanimée naturelle du domaine végétal : **ē-nōd-īs** « qui n'est pas noueux » (*nōdus* « noeud ») est dit pour un tronc d'arbre chez Virgile :

Verg. *georg.* 2, 78 : **enodes trunci resecantur.**  
« on coupe des troncs **sans noeuds.** »

Au contraire *ē-nōdā-tus* « dont on a enlevé les noeuds » (pour les ceps) exprime le résultat d'une opération de retrait et il est le participe parfait passif du verbe parasynthétique parallèle *ē-nōd-ā-re* « enlever les noeuds » (Cat., Col.) dans le vocabulaire agricole<sup>8 9</sup>.

<sup>8</sup> Pour *enodare* : voir M. FRUYT 2017.

<sup>9</sup> Les *bahuvrīhi* en *ex-* diffèrent des participes parfaits passifs des verbes parasynthétiques, puisque ces derniers dénotent des états résultant de procès antérieurs: **e-nuclea-tus** pour un style « sobre et net » (Cic.) (*nucleus* « noyau » d'un fruit, etc.) se rattache à *e-nuclea-re* « retirer le *nucleus* »; **e-lapida-tus** « où l'on a retiré les pierres » (*lapis* « pierre ») à *e-lapida-re* « retirer les pierres » ; **e-frena-tus** « dé-brid-é » (*frenum* « frein ») à *efrena-re* « retirer le frein du cheval ». Pour ces verbes parasynthétiques, voir M. FRUYT 2017.

### 3.4. Les relations entre les adjectifs *bahuvrīhi* et les verbes parasythétiques

Bien que Leumann-Hofmann (1977 : 389, § 333, IV, B, 3, b) interprète l'origine de ces adjectifs *bahuvrīhi* comme des réfections inverses sur les verbes parasythétiques correspondants, il nous semble qu'il s'agit plutôt de formations parallèles. En effet, d'une part le type structurel des *bahuvrīhi* est ancien en latin et hérité. D'autre part, les contraintes sémantico-référentielles pesant sur la nature de leurs deux termes montrent qu'il s'agit d'une formation récessive dans la langue courante. La possibilité de faire de nouvelles créations lexicales relève essentiellement de la poésie<sup>10</sup> et de la prose d'art au cours de la latinité. Au contraire, les verbes parasythétiques sont une formation latine dont la productivité s'accroît pour se maintenir dans les langues romanes. Il nous paraît donc difficile de supposer qu'une formation héritée et récessive en latin puisse provenir d'une formation plus récente bénéficiant d'une productivité à toutes les époques du latin.

## 4. EMPLOIS NEGATIFS DE *DE-*

### 4.1. Les *bahuvrīhi* en *dē-* négation d'absence ou de perte

*Dē-* a une valeur d'absence ou de perte dans les *bahuvrīhi*, mais présente une autre fonction comme préverbe<sup>11</sup>. Dans certaines formations nominales, comme pour *ex-*, la valeur spatiale de l'élément de relation *DE* « loin de, à partir de » se prête bien à l'expression d'une absence due à une perte (C. Moussy 2010 : 180) de sorte que, comme pour *ex-*, les lexèmes ainsi formés dénotent des situations anormales et défavorables. Comme pour *ex-*, Leumann-Hofmann (1977) et *Le Grand Gaffiot* proposent de voir dans les *bahuvrīhi* en *dē-* la soudure et lexicalisation d'un syntagme prépositionnel en *dē* + ablatif. Mais, à notre avis, en synchronie les lexèmes cités sont des *bahuvrīhi* et, de ce fait, ils offrent un ordre régressif de leurs constituants. Le 2<sup>e</sup> terme est déterminé par le 1<sup>er</sup>, et le 1<sup>er</sup> terme dénote la perte de l'entité dénotée par le 2<sup>e</sup> terme.

#### 4.1.1. *Dē-mēns*

***Dē-mēns*** « privé de raison, insensé, fou » est expliqué par *Le Grand Gaffiot* comme « *de, mente* », c.-à-d. le syntagme *de mente* (auquel il

<sup>10</sup> M. FRUYT 2002-b, 2005-a ; M. DIGUET 2014.

<sup>11</sup> Pour *de-* : B. GARCIA-HERNANDEZ 1980, 2002, G. HAVERLING 1996, 2000 ; J.-P. BRACHET 2000.

convient de retirer la virgule). Mais ce *bahuvrīhi* offre en synchronie l'ordre régressif de ses constituants, le 2<sup>e</sup> terme (*mens*) étant déterminé par le 1<sup>er</sup> (*de-*) au sens littéral de « qui a son esprit qui est parti / qui est perdu ».

#### 4.1.2. *Dē-form-īs*

***Dē-form-īs*** (2<sup>e</sup> terme associable à *forma*) « dé-figur-é, qui a perdu sa *forma* » (valeur n°2 de la négation) et « qui n'a pas de *forma*, laid » vs « beau » (valeur n°1 de la négation). Son antonyme est *form-ōsus* « beau » (C. Moussy 2010 : 180), litt. « qui a beaucoup de *forma* ». La formation du mot est délicate. *Le Grand Gaffiot* l'explique par « *de, forma* » donc soit un syntagme prépositionnel *de formā* (sans virgule), soit l'assemblage de *de* et du substantif *formā* sans autre précision. On peut s'interroger sur les liens diachroniques et synchroniques entre l'adjectif *deformis* et le verbe *deformare*<sup>12</sup>. *Le Grand Gaffiot* explique le verbe *deformare* par « *de forma, deformis* » : selon ce dictionnaire, il s'agit donc d'un verbe fait sur le syntagme prépositionnel *de forma* ; quant à la relation avec l'adjectif *deformis*, la formulation du Gaffiot est ambiguë : *deformare* est-il bâti sur *deformis* ou bien est-il parallèle à *deformis*? A notre avis, *deformis* et *deformare* sont au confluent de plusieurs chaînes de dérivation : on pourrait penser à un verbe parasynthétique de type 1 ou de type 2 et en outre à un préverbe ou à un verbe dénominatif de sens factitif-causatif<sup>13</sup>.

#### 4.1.3. *Dē-cōlor*

***Dē-cōlor (dē-cōlōr-is)*** « qui a perdu sa couleur naturelle, dé-color-é » (pour le sang : Cic. *decolor sanguis* « sang altéré » ; Ov. : *decolor sanguine* « souillé de sang ») dénote un défaut. Plusieurs solutions sont possibles pour les liens entre l'adjectif *decolor* et le verbe *decolorare* à côté

<sup>12</sup> Deux verbes *deformare* homophones sont attestés. Il s'agit ici de celui qui signifie « déformer, défigurer », où le préverbe *de-* est un morphème à valeur de retour en arrière et de destruction d'un procès antérieur. L'autre verbe *deformare* est le quasi-synonyme de *formare* puisqu'il signifie « donner une forme, façonner, dessiner » (Quint.) : le préverbe *de-* n'est pas alors un véritable morphème et il sert seulement à souligner le fait que le procès dénoté est une transformation qui a un point de départ.

<sup>13</sup> a) Si *deformare* + acc. signifie « dé-form-er quelque chose, faire sortir quelque chose de sa *forma* », une association avec le syntagme prépositionnel *de forma* est possible ; la *forma* est l'entité fixe et l'entité déformée (exprimée par le complément à l'acc.) est l'entité mobile transformée. Cf. type 1 des verbes parasynthétiques. b) Mais si la *forma* est la partie du tout qui est ôtée et donc l'entité mobile (comme on retire les arêtes d'un poisson) selon le type 2 des verbes parasynthétiques, *deformare* signifie alors « enlever la *forma* » ; l'entité fixe est dénotée par le complément à l'acc. c) Dans *de-formare*, *de-* peut être un préverbe signifiant « dé-faire » : *forma, -ae --> formare* « donner une forme »--> *de-formare* « défaire la forme ». d) *Deformis* et *deformare* dénotent la même situation extralinguistique, le procès lui-même pour *deformare* « déformer quelque chose » et le résultat du procès pour *deformis* « déformé ». C'est pourquoi *deformare* pourrait être un dénominatif factitif-causatif : *deformis* adjectif --> *deform-are* « rendre *deformis* ».



du verbe simple *colorare* « colorer quelque chose, donner une couleur », dénomiatif de *color* « couleur »<sup>14</sup>.

#### 4.1.4. *Dē-fām-is*

***Dē-fām-is*** « infâme, décrié » Apul. : *Le Grand Gaffiot* propose « *de, fama* »; ***dēfāmātus, -a, -um*** « décrié », Gell., est interprété par le *Gaffiot* comme « *de, fama* » et peut être le participe parfait passif du verbe non attesté \**dēfāmāre*. Cf. les para-synonymes en *in-* : *infāmis, infāmāre* « rendre *infāmis* ».

#### 4.1.5. *Dē-plūm-is*

***Dē-plūm-is*** « qui est sans plumes, qui a perdu ses plumes » pour des hirondelles chez Pline l'Ancien<sup>15</sup>. La formation ne correspond pas à ce que propose *Le Grand Gaffiot* : « *de, plumis* », syntagme prépositionnel (sans virgule). Le terme s'inscrit dans le groupement des *bahuvrihi* traités ici, le second terme dénotant l'entité mobile perdue, tandis que les hirondelles sont l'entité fixe dans le cadre d'une situation extralinguistique semblable à celle des verbes parasynthétiques de type 2 (*ex-oss-a-re piscem* « retirer les arêtes (à un poisson) »).

#### 4.1.6. *Dē-somn-is*

***Dē-somn-is*** (*somnus* « sommeil ») « qui n'a pas de sommeil, qui ne dort pas » ou peut-être ici « qui sort (constamment) de son sommeil parce qu'on le réveille » est attesté chez Pétrone dans la bouche d'un affranchi<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> a) Il pourrait s'agir d'un verbe dénomiatif factitif-causatif : *dē-cōlor* adj. --> *decolorare* « rendre *decolor* », hypothèse retenue par *Le Grand Gaffiot*, qui pose : « *decolor* ». L'hypothèse de LEUMANN-HOFMANN (1977) comme réfection inverse de l'adjectif *bahuvrihi* sur le verbe (*decolorare* --> *decolor*) est moins bonne, puisque la formation des verbes dénomiatifs sur des adjectifs est productive en latin, alors que la formation rétrograde d'un adjectif sur un verbe ne l'est pas. b) Un verbe parasynthétique de type 1 (*de colore* « loin de la couleur, en quittant la couleur » --> *de-color-a-re* + acc. « mettre quelque chose loin de la couleur ») ne convient pas pour le sens. La couleur serait dans cette interprétation l'entité fixe, alors qu'elle est en réalité l'entité mobile, la propriété naturelle que l'on peut retirer. c) S'il s'agit d'un verbe parasynthétique, il répond au type 2, où la couleur est l'entité mobile enlevée, au sens de « dé-color-er quelque chose, retirer la couleur de quelque chose » (cf. *ex-ossa-re piscem* « retirer les arêtes du poisson »). d) Un préverbe avec *de-* au sens de « dé-faire » (cf. §8) peut convenir et nous semble même être la meilleure explication : *color* « couleur » --> *colorare* + acc. « colorer quelque chose, mettre de la couleur » --> *de-colorare* « retirer la couleur, défaire la couleur ».

<sup>15</sup> Plin. *nat.* 10, 70 : *Abeunt et hirundines hibernis mensibus, ...; sed in uicina abeunt apricos secutae montium recessus, inuentaque iam sunt ibi nudae atque **deplumes**.* « ...elles migrent à proximité dans les endroits ensolleillés des montagnes, et on les y a déjà trouvées à nu et **sans plumes**. »

<sup>16</sup> Petron. 47, 5 : *Rides, Fortunata, quae soles me nocte **desomnem facere**?* « Tu ris, Fortunata, toi qui as l'habitude de m'**empêcher de dormir** de toute la nuit? ». Les sens



Cf. également sur *somnus* le *bahuvrīhi* *ex-somn-is* « éveillé, qui ne dort pas » (Verg.).

#### 4.1.7. *Dē-pil-is*

***Dē-pil-is, -e*** (*pilus, -i* M. « poil ») : « qui n'a pas (encore) de poils (barbe), sans poil, imberbe ». Dans ce terme, *dē-* peut être employé en fonction de négation n°3 pour marquer une absence tournée vers le futur pour une entité qui n'existe pas encore ou bien une négation n°1 pour une absence pure et simple. Ce terme est une création d'Apulée<sup>17</sup>, qui l'a peut-être formé analogiquement sur le modèle du *bahuvrīhi* attesté anciennement et relevant de la même situation extralinguistique : *im-berb-is* sur *barba* « qui n'a pas encore de barbe, trop jeune pour avoir de la barbe ». Le *Grand Gaffiot* explique *depilis* par « *de, pilus* ». *De-* ne marque pas ici la perte, il est complètement grammaticalisé pour une absence tournée vers l'avenir ou une absence pure et simple. Le même phénomène a été observé ci-dessus pour *ex-* à propos des créations d'un auteur presque contemporain et également capable d'innovations lexicales, Tertullien.

#### 4.2. *Dē-* devant un verbe comme morphème négatif inverseur

Contrairement au préverbe *ex-*, qui ne fonctionne pas comme un morphème de négation, le préverbe *dē-* dans certains de ses emplois peut être un morphème négatif, même si les emplois non-négatifs sont majoritaires. Comme l'a montré C. Moussy (2010 : 182), *de-* préverbe fournit un terme où le verbe préverbé est l'antonyme négatif du verbe simple : *dē-* vs  $\emptyset$ . Il s'agit donc pour *de-* d'une grammaticalisation achevée lors de la préverbation d'un verbe de modalité : ***decet*** « il convient » --> ***de-decet*** « il ne convient pas ». Cet emploi est, cependant, limité par le nombre des occurrences et par l'environnement sémantico-syntaxique. Le verbe apparaît dans une litote *non de-decet* chez Cicéron, ce qui prouve que *de-* est bien le pendant de *nōn, nē* (cf. fr. *il sied vs il messied, il ne sied pas*) :

Cic. *Tusc.* 4, 55 : *oratorem simulare non dedecet.*  
« **il ne messied pas** à l'orateur de feindre. »

Cic. *de orat.* 1, 132 : *quae quibus a natura minora data sunt, tamen illud adsequi possunt, ut eis quae habent modice et scienter utantur et ut **ne dedeceat.***

---

de *desomnis* sont différents de ceux d'*exsomnis* « vigilant » (§2) et de *semisomnus /-is* « à moitié endormi, mal réveillé, dépourvu de conscience claire » (§7.4.).

<sup>17</sup> Apul. *met.* 7, 8. : ... *quippe cum mihi etiam tunc **depiles** genae leui pueritia splendicarent.* « d'autant qu'à ce moment mes joues **glabres** avaient la fraîcheur et l'éclat de l'enfance. »

« ceux à qui de moindres qualités ont été données par la nature peuvent néanmoins atteindre la situation dans laquelle ils utilisent avec modération et sagesse celles qu'ils possèdent et qu'ils **évitent d'être inconvenants (inélégants)**. »

C. Moussy (2010 : 151-152) cite également **de-pudet** comme une forme préverbée présentant un sens contraire du verbe simple *pu-det* « avoir honte » lorsque *depu-det* signifie « ne plus avoir honte » : **pu-det** « avoir honte » --> **de-pudet** « avoir perdu le sentiment de honte ». Dans ce cas, *de-pudet* peut équivaloir dénotativement à *non iam pu-det* et *de-* fonctionne comme une négation n°2. Il offre donc ici la valeur privative de perte attestée dans *de-formis*, *de-formare*, etc.

Cette fonction pour *de-* n'apparaît que dans un très petit nombre de verbes préverbés et elle est probablement due dans *dedecet* et *depu-det* à la nature sémantique particulière du verbe de base, qui ne dénote pas une action, mais une modalité et un sentiment. Pour les actions, en effet, *de-*préverbe signifie « dé-faire » et n'est pas un morphème négatif (cf. §9).

### 4.3. Composés déterminatifs adjectivaux et substantivaux en *dē-*

#### 4.3.1. Adjectifs préfixés en *dē-*

Un très petit nombre d'adjectifs sont des composés déterminatifs en *de-* où le préfixe peut être un morphème négatif dénotant la perte. Ils sont d'attestation tardive :

- **de-formosus** se trouve chez Sidoine ; il s'agit peut-être d'un préfixé : **formōsus** « beau » --> **dē-formōsus** « qui a perdu sa beauté ». Il est probablement analogique des liens synchroniques perçus entre *formāre* et *dē-formāre* avec *dē-* au sens de « dé-faire » (cf. §9). Il appartient au même domaine sémantique que le *bahuvrīhi dē-form-is* « dé-figur-é, laid ».

- **dē-honestus** est mentionné par Leumann-Hofmann (1977 : 400, § 339, 2) chez Aulu-Gelle comme issu (formation rétrograde) du verbe **dē-honest-ā-re**, parasynthétique de type 2 (« dés-honor-er quelqu'un »). Mais *dē-honestus* peut résulter de l'ajout de *dē-* préfixe inverseur sur l'adjectif *honestus* : *honestus* « honorable » --> *dē-honestus* « qui n'est pas honorable, vulgaire » sur le modèle des verbes parallèles : *honestāre* « honorer » --> *dē-honestāre* « dés-honorer, flétrir ». On a alors le même type de formation que pour l'adjectif précédent *de-formosus*.

#### 4.3.2. Substantif préfixé en *dē-*

Le substantif **dē-decus** est interprété par Leumann-Hofmann (1977, § 338, 4, b, p. 399) comme tiré par formation rétrograde du verbe *dē-decorāre* par analogie de *decus*, *decoris* Nt., ce qui donnerait :

*decus, -oris* « ce qui sied, ce qui est convenable » --> *decor-āre* (verbe dénominatif) « orner, parer, honorer, rehausser » --> *dē-decorāre* « dés-honor-er, flétrir, dé-figur-er » (préverbe signifiant « dé-faire », cf. §9) ==> *dedecus, -oris* Nt. « dés-honneur, honte, ignominie » (formation rétrograde du substantif sur le verbe).

Cette hypothèse paraît peu probable puisque le verbe *dē-decorāre* est considéré également comme un dénominatif sur *dedecus* (*de-decus, -oris* Nt. --> *dēdecor-ā-re* « réaliser le *dedecus* ») et que les verbes dénominatifs dé-substantivaux constituent une formation productive (X. Mignot 1969).

Pour C. Moussy (2010 : 181), *dedecus* peut être bâti sur le substantif simple *decus* avec le préfixe *de-* au sens de « défaire » (cf. §9), avec une influence possible du préverbe *de-decet*. On a donc la chaîne de dérivation :

*decus* (*decoris*) Nt. « ce qui sied, ce qui est convenable » --> *de-decus* (*dedecoris*) Nt. « ce qui n'est pas convenable, ce qui est honteux »,

avec l'aide de la relation entre les verbes parallèles :

*decet* « il convient » --> *dē-decet* « il ne convient pas ».

*Dē-* devient alors un morphème négatif inverseur qui s'ajoute devant un substantif comme dans fr. *honneur*--> *dés-honneur* à côté de fr. *honorer* ->*dés-honorer*.

Ainsi *dē-* comme morphème négatif inverseur se rencontre-t-il comme préfixe dans le substantif *dē-decus* et comme préverbe dans le verbe du même groupement « génétique » : *dē-decet*. Mais le préverbe *dē-* dans *dē-decorāre* « dés-honor-er, dé-figur-er » sur *decorāre* « orner, parer » est un morphème signifiant « dé-faire ce qui a été fait, faire disparaître » et non un morphème négatif puisque *dē-decorāre* n'est pas l'équivalent dénotatif de *non decorāre* (voir §9).

## 5. EMPLOIS NEGATIFS DE *AB-* POUR L'ABSENCE

### 5.1. *Ab-* pour l'absence dans les *bahuvrīhi*

*Ab-* se trouve à l'initiale d'un *bahuvrīhi* dans *ā-mēns* « fou, dément », litt. « qui a perdu la raison », le 1<sup>er</sup> terme déterminant le 2<sup>e</sup> terme comme dans *in-op-s* « pauvre, qui a pour richesse zéro ». Dans ce cas, *ab-* est un morphème négatif n°2 dénotant une absence consécutive à une perte. En diachronie, on interprète *amens* comme résultant de la lexicalisation du syntagme prépositionnel *a mente* « loin de sa raison », de manière parallèle à *de-mens* (*de mente*).

C. Moussy (2010 : 180) estime aussi que l'adjectif *ab-norm-is* « qui n'est pas conforme à la règle » (c.-à-d. qui est en dehors de toute école philosophique ; création possible d'Horace) provient du syntagme *ab norma*. Plus prudent, Le Grand Gaffiot l'explique par « *ab* et *norma* » sans poser un syntagme prépositionnel, mais seulement deux lexèmes. Cette création peut être analogique du *bahuvrīhi* *exlex* « qui n'est pas soumis à

la loi », terme qu'Horace emploie au sens de « débridé » (cf. ci-dessus § 3.1.2.), et qui reflète aussi l'ordre progressif du syntagme prépositionnel.

## 5.2. *Ab-* préverbe et préfixe pour l'absence

*Ab-* fonctionne comme préverbe pour dénoter l'absence dans ***ab-sum***. Il devient un préfixe attaché en synchronie à un substantif par l'intermédiaire du participe présent adjectivisé : ***ab-sens*** « absent » --> ***ab-sent-ia*** « absence ». La valeur d'absence est corroborée par les antonymies avec les préverbes et préfixes *prae-*, *ad-* : *ab-sens* vs *prae-sens* ; d'où *ab-sent-ia* vs *prae-sent-ia*.

## 5.3. *Ab-* préfixe négatif dans un composé déterminatif

*Ab-* est un morphème négatif inverseur en 1<sup>er</sup> terme d'un composé déterminatif adjectival dans ***ab-similis*** « non semblable, différent » comme antonyme morphologique de ***similis*** « semblable » et équivalent dénotatif de *non similis*, dans une préfixation : ***similis*** --> ***ab-similis***. Le même effet sémantique est obtenu par *dis-* dans *similis* --> ***dis-similis*** «dis-semblable, différent », *ab-similis* et *dis-similis* étant des para-synonymes. En cette position, on peut donc supposer pour *ab-* la même évolution sémantique que celle de *dis-* pour l'apparition du statut de morphème négatif adjectival (cf. §2.2.).

## 6. *VE-* POUR DES ADJECTIFS COMPOSÉS : *VE-* VS Ø

Le morphème *uē-* peut être un morphème négatif dans certains de ses emplois. Il forme un très petit nombre de lexèmes et n'a aucune productivité, mais c'est un véritable morphème, qui est toujours un morphème lié en latin (comme *dis-* et *in-* négatif). Il est toujours situé en 1<sup>er</sup> terme d'un adjectif composé (déterminatif ou *bahuvrīhi*). Le point commun de tous ses emplois est la valeur sémantique globale de l'adjectif composé : il dénote une situation anormale, mauvaise et contraire aux attentes, valeurs dépréciatives qui se retrouvent dans les *bahuvrīhi* en *in-*, *ex-*, *dē-* et les emplois de *sēmi-*. Selon la nature sémantique de la base, on discerne deux fonctions pour *uē-*.

a) Si l'adjectif de base (dans les composés déterminatifs) ou la base substantivale (dans les *bahuvrīhi*) dénote une situation normale avec valeur laudative, le préfixe *ue-* est un inverseur qui s'apparente à une négation de sorte que l'adjectif composé dénote un défaut.

b) Si l'adjectif de base (dans les composés déterminatifs) est déjà péjoratif et dénote déjà une situation anormale, le préfixe *ue-* va seulement

renforcer les sèmes péjoratifs de la base et l'adjectif résultant va conserver la même dénotation de défaut que sa base. Le préfixe *ue-* n'est pas négatif, mais il sert de morphème d'intensité.

### 6.1. *Vē-* négatif inverseur équivalent à la négation de mot *nōn*

Dans les composés déterminatifs adjectivaux, on rencontre *uē-* comme morphème négatif inverseur équivalent à *non* comme négation de mot devant un adjectif de sens favorable exprimant une situation normale et donc bonne : *uē-* dénote alors l'anormalité et une situation mauvaise, l'écart par rapport à la bonne situation de la base. Sur un adjectif signifiant « sain », le composé en *uē-* signifie « non sain, malsain » et sur un adjectif signifiant « grand », l'adjectif en *uē-* signifie « qui n'est pas grand, petit ». *Vē-* crée donc un antonyme morphologique négatif semblable à *in-* dans *inutilis* :

- ***uē-sānus*** « mal-sain » vs *sānus* « sain » ; *uē-sānus* est l'équivalent dénotatif de *non sanus* ainsi que d'*in-sanus* avec *in-* négatif dans l'antonymie morphologique *in-sanus* vs *sanus*. Avec la négation atténuée l'adverbe *male* « de mauvaise manière », on a aussi *male sanus* vs *sanus* (cf. fr. *mal-sain* vs *sain*).

- ***uē-grandis*** « petit, qui a mal grandi » vs *grandis* « de grande taille ».

Mais si la base est déjà un adjectif dénotant un défaut, *ue-* n'est pas un morphème négatif : il renforce les sèmes péjoratifs de la base en tant que morphème d'intensité, emploi qui ne se rencontre pas pour *ex-*, *dē-*, *ab-*. C'est le cas dans ***uē-pallidus*** « affreusement pâle » (Hor.) sur *pallidus* « pâle, blême », qui renvoie déjà à une couleur malade comme le verbe *pallēre*.

### 6.2. *Vē-* pour une absence ou perte

Dans un *bahuvrīhi*, *uē-* offre un rôle semblable à *ex-*, *de-*, *ab-* pour marquer la perte de l'entité dénotée par le 2<sup>e</sup> terme et il est donc une négation n°2 dans ***uē-cors*** « fou, insensé » (*cor*) ; cf. ***excors*** « insensé ». Cicéron, se livrant à une réflexion métalinguistique sur les noms de partie du corps *animus* et *cor*, emploie les *bahuvrīhi* ***excors*** « insensé », ***uēcors*** « insensé », ***concors*** « qui est d'accord avec », ainsi que leur antonyme ***cordātus*** « pourvu d'intelligence, sensé » (suffixe *-ātus*, variante de *-tus* possessif) :

Cic. *Tusc.* 1, 18: *Quid sit porro ipse animus aut ubi aut unde, magna dissensio est. Aliis cor ipsum animus uidetur, ex quo **excordes, uecordes concordesque** dicuntur et Nasica ille prudens bis consul Corculum et*

*Egregie cordatus homo, catus Aelius Sextus.*

« Mais quelle est la nature de l'âme elle-même, où se trouve-t-elle, d'où vient-elle, il y a à ce sujet une grande variété d'opinions différentes. Pour les uns, l'âme est le cœur (*cor*) lui-même ; c'est pourquoi les gens sont dits **excordes** (« insensés »), **uecordes** (« insensés ») et **concordes** (« qui sont d'accord ») ; et de là le célèbre Nasica si avisé deux fois consul fut appelé *Corculum* et (on a écrit) :

'L'homme **au cœur** remarquablement **puissant**, le subtil Aelius Sextus.'  
»

Sur *uēcors* est bâti un nom abstrait de qualité en *-ia* : **uēcordia**, *-ae* « démence, le fait d'être *uecors* » (Sall.), ce qui renforce la présence de *ue-* à l'initiale d'un composé nominal.

## 7. SEMĪ-

*Sēmī-* « à moitié » fonctionne partiellement dans certains de ses emplois comme un morphème qui tend vers le statut d'inverseur négatif. Employé seulement comme morphème lié en 1<sup>er</sup> terme de composé nominal, *sēmī-* focalise le caractère tronqué, incomplet de quelque chose, et met l'accent sur la partie manquante. L'incomplétude est la notion qui constitue la constante dans l'emploi de ces termes (M. Fruyt 2001 : 70). La valeur sémantique de *sēmī-* est orientée vers le plus (réalisante au sens d'O. Ducrot) ou vers le moins (dé-réalisante) selon la nature du composé ainsi formé (M. Fruyt 2001 : 69-84) et selon le jugement sur le caractère favorable ou défavorable de l'entité ou du procès dénoté par le 2<sup>e</sup> terme du composé.

Si la base du composé est de sens favorable, *sēmī-* est un inverseur faible et il peut alors entrer marginalement dans les morphèmes négatifs. Au contraire, si la base du composé est de sens défavorable, *sēmī-* est un atténuateur et il n'entre pas dans les morphèmes négatifs.

Comme pour *uē-*, le critère décisif est la valeur globale péjorative, mauvaise du lexème, qui est toujours défavorable ; mais *sēmī-* a une productivité que *ue-* n'a pas. *Sēmī-* se situe devant des adjectifs, des participes ou des substantifs.

### 7.1. *Sēmi-* morphème négatif inverseur

*Sēmī-* fonctionne comme morphème négatif inverseur devant une base de sens favorable dans ***sēmi-uīuus*** « seulement à moitié vivant », « presque mort et même mort ». La signification tend ici vers la situation extralinguistique dénotée par l'antonyme *mortuus*. *Sēmī-* s'oriente vers le rôle d'un morphème négatif puisque le composé tend vers la signification de *mortuus*, synonyme approximatif de *non uiuus*. *Sēmī-* est alors dé-



réalisant au sens de « qui n'est plus vivant » avec l'idée de la perte d'une entité.

## 7.2. *Sēmi-* non négatif

Mais *sēmī-* est seulement un atténuateur devant une base défavorable et il n'est pas alors un morphème négatif :

- ***sēmi-rūtus*** « à moitié écroulé », « et même écroulé, complètement détruit » : tend vers la situation extralinguistique dénotée par la base : « écroulé ».

- ***sēm-ustus*** « à demi-brûlé », « et même brûlé, complètement brûlé » tend vers *ustus* « brûlé ».

- ***sēmi-ēsus*** « à moitié mangé » pour des plats qui présentent un défaut, puisqu'ils devraient, au contraire, être frais et intacts (chez Suétone). Il se situe dans la progression argumentative « à moitié mangé et même mangé » et tend vers *ēsus* « mangé » (et non vers *non ēsus*). *Sēmī-* n'est donc pas négatif et il est seulement un atténuateur « presque mangé » avec une valeur réalisante.

## 7.3. *Sēmī-* pour une incomplétude ou absence implicite

*Sēmī-* se place devant un substantif dans un composé déterminatif dans ***sēmi-uir***, terme employé pour des êtres mythologiques dont on regrette qu'ils soient seulement à moitié humains. *Sēmī-* marque alors l'incomplétude et il tend vers l'expression implicite d'une absence, puisqu'il manque certains traits qui feraient de cet être un être humain. On pourrait alors considérer que *sēmī-* correspond à une forme marginale de négation d'absence.

## 7.4. *Sēmi-* dans les *bahuvrīhi*

*Sēmī-* dans les *bahuvrīhi* offre deux fonctions, selon la nature sémantique du 2<sup>e</sup> terme. Si ce dernier dénote une entité favorable (par exemple le sommeil), *semi-* est un atténuateur dans une progression argumentative « à moitié endormi et même endormi » pour ***sēmi-somnis/-us***, qui tend vers « qui n'a pas sa conscience, engourdi » (sur *somnus* « sommeil » ; cf. angl. *half-asleep, drowsy*). L'adjectif est employé lorsque l'état de sommeil est mauvais dans une situation extralinguistique où il conviendrait, au contraire, d'être éveillé et vigilant : pour des soldats surpris dans leur sommeil et encore endormis au lieu d'être prêts pour l'attaque de



l'ennemi<sup>18</sup>, pour des personnages souffrant d'un endormissement lié à l'ivresse<sup>19 20</sup>.

Mais *sēmī-* tend vers le statut négatif inverseur dans ***sem(i)-erm-is*** avec une progression argumentative « à moitié armé, mal armé et même non armé, sans armes » (sur *arma*, *-orum* « armes »). Le sens tend vers *in-erm-is* « non armé, sans armes » et s'oppose à *armātus* « armé » (suffixe *-tus* de possession).

De même ***sēmī-anim-is*** « à moitié vivant, déjà presque mort » (sur *anima* « vie, souffle vital ») tend vers *ex-anim-is* « qui a perdu la vie, mort » (cf. §4.2.). Ainsi *sēmī-anim-is* et *sēmī-uīuus* (§8.1.) tendent-ils tous deux vers *mortuus* « mort » avec deux structures de composés différentes.

## 8. DES PRÉVERBES POUR « DÉ-FAIRE CE QUI A ÉTÉ FAIT »

Les éléments de relation marquant l'éloignement employés comme préverbes ne se prêtent pas tous à exprimer la notion d'absence.

C. Moussy (2010 : 182) a mis en valeur en latin des antonymes préverbes particuliers qui signifient « dé-faire ce qui a été fait » comparables à fr. *dé-boutonner* par rapport à *boutonner* et à angl. *to undo* par rapport à *to do*. Il s'agit d'oppositions privatives : préverbe vs Ø. On pourrait dire que ces préverbes dénotent l'inversion du procès dénoté par le verbe simple servant de base. Mais il ne s'agit pas d'un morphème inverseur au sens où *in-* est un inverseur négatif dans *in-utilis* vs *utilis*. Il s'agit de la destruction d'un procès antérieur, ce qui s'apparente donc à une perte. Nous avons observé ce phénomène pour les éléments de relation étudiés ici : *dis-*, *ex-*, *dē-* (à l'exception de *ab-*) et nous trouvons en outre cette valeur pour *sē-* et *rē-*. Comme il s'agit de verbes d'action, le préverbe

<sup>18</sup> Sall. *J.* 21,2 : *militēs Iugurthini ... castra hostium inuadunt ; semisomnos partim, alios arma sumentis fugant funduntque* « les soldats de Jugurtha fondent sur le camp des ennemis ; ils les mettent en fuite et en déroute, alors que les uns étaient à moitié endormis, les autres en train de prendre leurs armes ». Liu. 9, 24,12 : *ab semisomnis ac maxima parte inermibus* « par des hommes encore à moitié endormis et pour la plupart sans armes ».

<sup>19</sup> Pl. *Curc.* 115 : *Liber, tibi qui ... semisomnae adfert potionem* « Liber qui t'apporte ta boisson, à toi qui somnoles » ; Sen. *dial.* 10 (= *de breuitate*) 14,4 : *Quam multi hesternā crapula semisomnes et graues ...* « Combien nombreux sont ceux qui encore à moitié endormis et alourdis par leur ivresse de la veille ... ». Cf. Cic. *fam.* 7,1,1 : *... cum illi interea, qui te istuc reliquerant, spectarent communes mimos semisomni* « ... alors que les autres pendant ce temps, eux qui t'avaient laissé là où tu es, regardaient des spectacles publics de mimes, en aillant du mal à se tenir éveillés. »

<sup>20</sup> *Semisomnus / -is* se différencie d'*exsomnis* et *desomnis* sur le plan dénotatif, mais aussi connotatif et argumentatif (cf. §2 et 3) ; *ex-somn-is* signifie « vigilant » comme une bonne chose et l'absence de sommeil relève alors de la volonté de l'expérimenté, qui a sa conscience claire (Verg. *Aen.* 6, 556 : *Tisiphone ... uestibulum exsomnis seruat noctesque diesque*) ; *de-somn-is* chez Pétrone (cf. note 16) signifie « privé de sommeil » comme une mauvaise chose ; voir *ex-* et *de-* négatifs d'absence et de perte.

n'équivaut pas dénotativement au verbe simple nié : fr. *dé-boutonner* ne signifie pas « ne pas boutonner ». Les préverbes ne sont donc pas des morphèmes négatifs. Par contre, s'il existe des adjectifs associés à ces verbes, parce qu'ils expriment l'état acquis résultant de l'action de ces verbes, les éléments de relation en 1<sup>er</sup> terme sont (généralement) des morphèmes de négation dénotant une absence consécutive à une perte.

### 8.1. *Dīs-* préverbe « dé-faire ce qui a été fait »

*Dīs-* offre cette fonction dans ***dis-iungere*** « dis-joindre » vs ***iungere*** « joindre » (*dis-iunctus* « disjoint, séparé » vs *iunctus* « joint »), *dis-iungere* signifiant littéralement « défaire le procès de *iungere* » :

Cic. de *diuinatione* 2, 77 : *disiungere iumenta*.  
« dételer les bêtes ».

C. Moussy cite à ce titre ***dis-cingere, dis-plicēre, dis-suādēre***. *Dis-cingere* n'est pas l'équivalent dénotatif de *non cingere* puisque « défaire la ceinture » ne signifie pas « ne pas mettre la ceinture ». Dans l'opposition *dis-suadere* vs *suadere*, *dis-suadere* « dissuader » ne signifie pas « ne pas persuader » et n'est pas l'équivalent de *non suadere*.

Par contre, nous avons classé (§1.2.4.) le préverbe *dis-* dans ***dis-plicēre*** « dé-plaire » vs *placere* « plaire » parmi les morphèmes négatifs puisque *dis-plicere* est l'équivalent dénotatif de *non placere*. De même *dis-* est négatif dans ***dif-fidere*** « ne pas se fier à, se dé-fier de » vs *fidere* « se fier à » et dans ***dis-crēdere*** « ne pas croire, refuser de croire » vs *crēdere* « croire ». Le fait que *placēre, fidere, crēdere* ne dénotent pas des actions, mais des activités psychiques s'apparentant à des modalités est certainement pertinent dans cette différence sémantique. Cf. *dē-* négatif dans *dē-decet, dē-pudet*.

### 8.2. *Ex-* préverbe formant un antonyme non négatif au sens de « défaire »

La même fonction est représentée par le préverbe *ex-* dans ***ef-frēn-āre*** dans la chaîne de dérivation :

*frēnum* « frein » (du cheval) --> *frēn-āre* « mettre un frein (au cheval), brider » (verbe dénominal) --> *ef-frēnāre* « retirer le frein du cheval, lâcher la bride » (préverbé).

*Ex-* est alors un morphème qui marque le retour en arrière, la destruction et l'inversion extralinguistique du procès dénoté par le verbe simple et, à ce titre, il fonctionne comme le lieu de l'antonymie entre *frēnāre* et *effrēnāre*. Mais il n'est pas un morphème négatif puisqu'*effrenare* n'est pas l'équivalent dénotatif de *nōn frēnāre*.

Par contre, l'adjectif parallèle *ef-frēn-us, -a, -um* « qui n'a pas de frein, dé-brid-é » (Liu.) offre la structure d'un *bahuvrīhi* dans lequel *ex-* correspond à un morphème négatif de type 2 s'il y a perte, c.-à-d. ici retrait concret du frein d'un cheval :

Liu. 4,33,7 : *Frenos ut detrahant equis imperat et ipse princeps ... euectus **effreno** equo in medios ignes infertur.*

« Il ordonne à ses cavaliers de retirer les freins de leurs chevaux et lui-même, le premier, ... porté par son cheval **sans bride**, il se précipite au milieu des flammes. »

ou bien de type 1 s'il s'agit d'une propriété de nature :

Verg. *georg.* 3, 382 : *gens effrena uirum* « un peuple sauvage ».

ou d'une valeur métaphorique :

Ou. *met.* 6, 465 :

*Et nihil est quod non effreno captus amore / Ausit.*

« Et il n'est rien qu'il n'ose, pris d'un amour effréné. »

De même **ex-arm-āre** « dés-арmer (un navire) » est l'antonyme d'*armāre* (dénominateur d'*arma, -orum*), et **ex-oner-āre** « dé-charger » l'antonyme d'*onerāre* « charger » (dénominateur d'*onus*). On retrouve le même phénomène pour les préverbes *dis-*, *dē-*, *sē-*<sup>21</sup>.

### 8.3. *Dē-* préverbe non négatif

Le préverbe *dē-* peut correspondre à « dé-faire ce qui est fait » comme morphème d'antonymie. Pour cette fonction du préverbe *de-*, C. Moussy (2010, p. 151) cite *dēscendere* « descendre » (vs *scandere* « monter »), *dēhortārī* « dissuader » (vs *hortārī* « exhorter »), *dēdiscere* « dés-apprendre » (vs *discere* « apprendre »), *dētegere* « dé-couvrir » (vs *tegere* « couvrir »), *dēplēre* « dés-emplir, vider » (vs *plēre* « (r)emplir »), *dēcrescere* « dé-croire » (vs *crescere* « croître »). Ces verbes ne sont pas les équivalents dénotatifs de la négation *non* + le verbe simple : *de-hortari* n'a pas la même valeur sémantique que *non hortari / non iam hortari*.

### 8.4. *Sē-*

*Sē-* est un ancien élément de relation qui a existé comme préposition (*sēdul-us, -a, -um* de *\*sē dolō* « sans ruse »), mais qui n'est plus attesté

<sup>21</sup> Cf. §1.2.4.

que comme préverbe en latin. Selon C. Moussy (2010 : 182), il forme deux types de couples antonymiques, mais ils ne correspondent pas, à notre avis, à un morphème négatif :

a) *sē-* marque la séparation, la mise à l'écart et s'oppose donc à *con-* : *sē-* vs *con-* dans : *sē-dūcere* vs *con-dūcere*, *sē-gregāre* vs *con-gregāre*, *sē-iungere* vs *con-iungere*.

b) il apparaît dans une opposition privative : *sē-* vs  $\emptyset$ . Par rapport à *iungere* le préverbé *sē-iungere* « dis-joindre, dés-unir » (Lucr.) relève des verbes signifiant « défaire ce qui a été fait ». Il rejoint donc *dis-* dans *dis-iungere* pour dénoter un procès similaire, *ex-* dans *ex-frēn-āre*, *ex-armāre*, ainsi que *dē-*, *rē-* (cf. §1.2.4.).

### 8.5. *Rē-*

*Rē-* se trouve essentiellement comme préverbe devant des verbes (à quelques exceptions près) pour dénoter des procès et ne se rencontre pas comme préposition en latin. Ses 2 valeurs (la répétition : « de A vers B et de nouveau de A vers B »; et le retour en arrière « de A vers B, puis à l'inverse de B vers A ») donnent lieu à 2 types d'antonymie selon C. Moussy<sup>22</sup>, mais *re-* ne fonctionne pas comme morphème négatif.

Quand on a l'opposition privative *rē-* vs zéro, *re-* correspond à « défaire ce qui a été fait ». C. Moussy (2010 :162) cite pour cette valeur : *reclūdere* « ouvrir » (vs *claudere* « fermer »), *resignāre* « rompre le sceau », *retexere* « déteindre », *reuēlāre* « dévoiler ». *Re-* n'est pas alors un morphème négatif puisque « ouvrir » ne signifie pas « ne pas fermer ». Dans ce rôle *re-* rejoint *dis-*, *ex-*, *de-*, *se-*, éléments de relation qui marquent tous l'éloignement (cf. §1.2.4.).

## 9. CONCLUSION

Entrent dans les morphèmes liés négatifs à l'initiale de mots en latin des éléments de relation grammaticalisés comme *dis-*, *ex-*, *dē-*, *ab-*, *uē-* de productivité inégale. Leur valeur initiale d'éloignement s'est prêtée à une grammaticalisation en morphème négatif. Il s'agit, la plupart du temps, de morphèmes négatifs marquant l'absence résultant d'une perte et cet emploi est fréquent à l'initiale des *bahuvrīhi*, qui dénotent des situations considérées comme anormales et donc mauvaises. Mais on trouve aussi *dis-*, *dē-* et *uē-* comme morphèmes négatifs inverseurs équivalant dénotativement à *non* négation de mot. Les composés déterminatifs ainsi formés sont généralement des adjectifs (*dis-similis*, *dē-honestus*, *uē-*

<sup>22</sup> C. MOUSSY (2010 : 182) : quand *re-* reste un élément de relation de sens spatial « mouvement en arrière », il existe un préverbe antonyme : *rē-* vs *pro-* : *re-cedo* vs *pro-cedo*; *rē-* vs *ad-* : *re-nuo* vs *ad-nuo*.

*sānus*), mais on trouve aussi quelques verbes (*dē-decet vs decet, dē-pudet vs pudet*) et un substantif (*dē-decus vs decus*).

Nous distinguons ces cas négatifs des situations d'antonymie mises en valeur par C. Moussy où un verbe préverbé dénote le fait de défaire ce qui a été fait par le verbe simple, ce qui se produit pour les préverbes *dis-* (*dis-iungere vs iungere*), *dē-* (*dē-hortārī vs hortārī*), *sē-* (*sē-iungere vs iungere*), *rē-* (*re-clūdere vs clūdere*).

## Bibliographie

BRACHET, Jean-Paul, 2000, *Recherches sur les préverbes dē- et ex- du latin*, Bruxelles, Latomus (Collection Latomus n° 258).

BRACHET, Jean-Paul, 2001, « *Spoliare et despoliare / exspoliare : du dénominatif au parasyntétique ? Remarques sur les verbes latins à sens privatif* », *De lingua Latina nouae quaestiones* (actes du 10<sup>e</sup> Colloque international de Linguistique latine, Paris-Sèvres, 19-23 avril 1999), Peeters, 39-50.

BRACHET, Jean-Paul, 2009, « 'Parasyntèse' et 'hypostase' : à propos de quelques verbes 'parasyntétiques' latins », *Ktēma*, 34, 2009 (= *A-TI-DO-RO, Hommages à J.-L. Perpillou*), 25-32.

CONSO, Danièle, 2015, *Forma. Etude sémantique et étymologique*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon.

CUZZOLIN, Pierluigi, 2005, « Remarks on the graded forms with *sub-* in Latin », in : G. Calboli (éd.), *Papers on Grammar* 9, 1, Roma, Herder Editrice, 37-43.

DIGUET, Magalie, 2014, *La création lexicale par composition nominale dans la poésie de l'époque cicéronienne à l'époque flavienne*, thèse de Paris-Sorbonne (Paris 4), soutenue le 24-1-2014, inédite.

FRUYT, Michèle, 1997, « La création lexicale : généralités appliquées au domaine latin », in : M. Fruyt & C. Nicolas (éds.), *La création lexicale en latin* (Actes de la table ronde du 9<sup>e</sup> colloque international de linguistique latine, Madrid, 16 avril 1997), Paris, PUPS (Collection *Lingua Latina* n° 6), 11-50.

FRUYT, Michèle, 2001, « Morphologie et argumentation en latin », in A. Bertocchi, M. Maraldi & A. Orlandini (éds.), *Papers on Grammar* 7 (Actes de la table ronde « L'argumentation en latin », A. Orlandini, 10<sup>e</sup> Colloque international de Linguistique latine, Paris-Sèvres, 19-23 avril 1999), Bologne, 61-85.

FRUYT, Michèle, 2002-a, « Constraints and Productivity in Latin Nominal Compounding », in : G. Horrocks, J. Clackson & T. Meissner (éds.), *Nominal Composition in Indo-European Languages*, part 2, *Transactions of the Philological Society*, Vol. 100, n°3, Oxford, Blackwell (Actes du colloque de Cambridge, juin 1999) (Gallica, document numérisé).

FRUYT, Michèle, 2002-b, « Noms de procès en latin archaïque : les substantifs en *-tio, -tus, -tura* », in : P. Defosse (éd.), *Hommage à Carl Deroux, II- Prose et linguistique, Médecine*, Bruxelles, Latomus, 173-187.

FRUYT, Michèle, 2005, « Le statut des composés nominaux dans le lexique latin », in : C. Moussy (éd.), *La composition et la préverbalisation en latin* Paris, PUPS (collection *Lingua latina* n°8), 29-54.

FRUYT, Michèle, 2009, « La creación léxica : consideraciones generales y su aplicación a la lengua latina », *Estudios clásicos* (136), 7-54.

FRUYT, Michèle, 2011, « Grammaticalization in Latin », in : Ph. Baldi & P. Cuzzolin (éds.), *New Perspectives on Historical Latin Syntax. Complex Sentences, Grammaticalization, Typology*, Berlin / Boston, Mouton de Gruyter, vol. IV, p. 661-864.

FRUYT, Michèle, 2012, « Evolution du lexique et groupement de lexèmes », in : A. Christol & O. Spevak (éds.), *Les évolutions du latin*, Paris, L'Harmattan, 105-127.

FRUYT, Michèle, 2013, « Les conditions des ré-analyses : le témoignage du latin », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* CVIII, 1, 223-241.

FRUYT, Michèle, 2015, « La formation des mots en latin : étude contrastive de l'agglutination et de la composition », in : J. De La Villa (éd.), *Ianua Classicorum. Temas y formas del Mundo Clásico*, vol. I, Madrid, 671-720 (13<sup>e</sup> Congreso Español de Estudios Clásicos, 18-21 juillet 2011, Logroño (Espagne) ; Sociedad Española de Estudios Clásicos.

FRUYT, Michèle, 2017, « Les verbes parasynthétiques en latin » (conférence plénière au Colloque internat. de Linguistique latine, Rome 2, mai 2013, organisé par P. Poccetti), *Revue de Linguistique latine du centre Alfred Ernout, De Lingua Latina* n°13 (février 2017), ISSN 1760-6322, en ligne : <http://www.paris-sorbonne.fr/rubrique2315>

GARCÍA-HERNÁNDEZ, Benjamin, 1980, *Semántica estructural y lexemática del verbo*, Avesta, Reus.

GARCÍA-HERNÁNDEZ, Benjamin, 2002, « El significado fundamental del prefijo latino *de-* », in : L. Sawicki & D. Shalev (éds.), *Donum grammaticum. Studies in Latin and Celtic Linguistics in honour of Hannah Rosén*, Leuven / Sterling, Peeters, 141-150.

GARY-PRIEUR, Marie-Noëlle, 1976, « *Déboiser* et *déboutonner* : remarques sur la construction du sens des verbes dérivés par *dé-* », in : *Grammaire transformationnelle : Syntaxe et lexique*, Lille III, 95-106.

HAVERLING, Gerd, 1996, « On *-sco* verbs, on prefixes and on semantic functions », in : H. Rosen (éd.), *Aspects of Latin*, Innsbruck (*Papers from the Seventh International Colloquium on Latin Linguistics, Jerusalem, April 1993*), 169-179.

HAVERLING, Gerd, 2000, *On *sco-* Verbs, Prefixes and Semantic Functions*, Acta Universitatis Gothoburgensis, Göteborg.



HOFMANN, M. E., 1987, *Negatio contrarii. A Study of Latin Litotes*, Assen / Maastricht.

LEUMANN, Manu, 1977, *Lateinische Laut- und Formenlehre*, München, Beck = LEUMANN, Manu, HOFMANN, Johann Baptist, & SZANTYR, Anton, *Lateinische Grammatik, Erster Band : Lateinische Laut- und Formenlehre*, Verlag C-H Beck.

LINDNER, Thomas, 1996, *Lateinische Komposita. Ein Glossar, vornehmlich zum Wortschatz der Dichtersprache*, Innsbruck, Institut für Sprachwissenschaft.

LINDNER, Thomas, 2002-a, « Nominalkomposition und Syntax im Indogermanischen », in : H. Hettrich (éd.), *Indogermanische Syntax. Fragen und Perspektiven*, Wiesbaden, Reichert, 263-279.

LINDNER, Thomas, 2002-b, *Lateinische Komposita. Morphologische, historische und lexikalische Studien*, Innsbruck, Institut für Sprachwissenschaft.

MARTIN, Robert, 1976, *Inférence, antonymie et paraphrase. Eléments pour une théorie sémantique*, Paris.

MIGNOT, Xavier, 1969, *Les verbes dénominatifs latins*, Paris, Klincksieck.

MOUSSY, Claude, 2010, *Synonymie et antonymie en latin*, Paris, L'Harmattan, chapitre « Les problèmes de l'antonymie en latin », 143-154 = « Les problèmes de l'antonymie en latin », in : A. Bammesberger & F. Heberlin (éds.), *Akten des VIII internationalen Kolloquiums zur lateinischen Linguistik*, 1996, Heidelberg, C. Winter, 473-486.

MOUSSY, Claude, 2010, *Synonymie et antonymie en latin*, Paris, L'Harmattan, chapitre « L'antonymie lexicale en latin », 154-165 = « L'antonymie lexicale en latin », in : P. Valentin & M. Fruyt (éds.), *Lexique et cognition*, Paris, PUPS, collection *Linguistica Palatina* 4, 109-120.

MOUSSY, Claude, 2010, *Synonymie et antonymie en latin*, Paris, L'Harmattan, chapitre « La création lexicale par antonymie », 177-184 = « La création lexicale par antonymie », in : M. Fruyt & C. Nicolas (éds.), *La création lexicale en latin* (Actes de la table ronde du 9<sup>e</sup> Colloque international de Linguistique latine, Madrid, 16 avril 1997), Paris, PUPS (Collection *Lingua latina* n° 6), 51-60.

MOUSSY, Claude, 2005 et 2011, « La polysémie du préverbe *com-* », in : C. Moussy (éd.), *La composition et la préverbation*, 2005, Paris, PUPS (coll. *Lingua Latina* n° 8), 243-262 ; = MOUSSY Claude 2011: *La polysémie en latin*, Paris, PUPS, 189-204.

MOUSSY, Claude, 2010, *Synonymie et antonymie en latin*, Paris, L'Harmattan.

MOUSSY, Claude, 2011, *La polysémie en latin*, Paris, PUPS.

MOUSSY, Claude, 2011, *La polysémie en latin*, Paris, PUPS, 207-222 ; = « A propos de Catulle (44, 18 et 92, 3) : les sens du verbe *deprecor* », *Revue des Etudes latines* 1991 (1992), 69, 70-85.



ONIGA, Renato, 2000, « La création lexicale chez Pétrone », in : M. Fruyt & Ch. Nicolas (éds.), *La création lexicale en latin*, Paris, PUPS, 11-48.

ONIGA, Renato, 1988, *I composti nominali latini. Una morfologia generativa*, Bologna, Pàtron.

POTTIER, Bernard, 1962, *Systématique des éléments de relation*, Paris, Klincksieck.

THOMAS, Jean-François, 2002, « La lexicalisation de l'idée de moitié dans la composition nominale en latin », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 97-1, 219-244.

THOMAS, Jean-François, 2012, « Sur le développement sémantique des composés et des préverbés latins », in : M. Biraud (éd.), *(Dis)continuité en linguistique latine et grecque*, Paris, L'Harmattan, 59-69.

THOMAS, Jean-François, 2017, « Syntaxe et polysémie verbale : exemples de préverbés latin en *de-* », in O. Spevak (éd.), *Etudes de linguistique latine II* (Actes du Colloque international de Linguistique latine, Toulouse 2, juin 2015), numéro spécial 103 de la revue *Pallas, Revue d'Etudes antiques*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 105-114.

TOURATIER, Christian, 2002, *Morphologie et morphématique. Analyse en morphèmes*, Collection *Langues et langage* n°8, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.

VAN LAER, Sophie, 2010, *La préverbatation en latin : étude des préverbes ad-, in-, ob- et per- dans la poésie républicaine et augustéenne*, Bruxelles, Latomus. Thèse de Paris 4-Sorbonne soutenue en 2003.